

SIVOM DU HAUT COMMINGES
17 avenue de Luchon
31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2024/45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 26 Novembre 2024, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

OBJET : Budget COLLECTE TRAITEMENT DES DECHETS - Affectation du résultat 2023

L'an deux mille vingt quatre

Le 10 Décembre

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA – Mme AUBAN - M. BERRE - M. CORTESOGNO – Mme STADERE – Mme EXPOSITO - M. HERVAS – M. COLLA - M. LARQUÉ Serge – M. BORDERE – M. CASTEX - M. LARQUÉ Alain – M. CARCY - Mme CASTEX Marie-Thérèse – M. SANS – M. BEYT – Mme FAURE – M. MINEC - M. RENAUD – M. BISTOLFI – M. GAMBONI - M. GARCIA - Mme VIGNEAUX – Mme NAIGEON – M. CHOLET – M. DENCAUSSE - Mme WINTERSTEIN – M. MARTINEZ – M. DESERT-LACAY – Mme ECHEVARNE – Mme TORRES – M. DOUSSINEAU - M. GRAND – Mme MARTIN Suzette – M. DEU – M. GHIONE - M. VERDIER – M. PICOT - M. CARRERA – M. BOUCHE – Mme FORTASSIN – M. SAVAZZI – M. DOUCET – M. BENVENITO - M. MIGLIAVACCA – M. BARON - Mme CARDAILLAC – Mme MARTIN Anne-Hélène – M. DUBOUX – M. LEQUIEN – Mme BARTHE-FORTASSIN – M. DURAN – M. CAMEL - Mme BACHY – M. PEREZ – Mme VIVES – Mme CUCULIERE – M. RIVIERE - M. PORTÉ

Procurations :

Mme CLEMENT Alexandra a donné procuration à M. Serge LARQUÉ
Mme Amandine GEVREY a donné procuration à M. Serge COLLA
M. Claude PUIGDELLOSAS a donné procuration à M. Didier BORDERES
M. Daniel SARRAUTE a donné procuration à M. Stéphane SANS
M. Jean-Paul SALVATICO a donné procuration à M. Fernand BEYT.
M. Henri THEBE a donné procuration à M. Dominique BERRE.
M. Jean SAINT-GERMES a donné procuration à M. Alain LARQUÉ
M. Alain AUGUSTE a donné procuration à M. Alain CORTESOGNO
Mme Marielle RUMEBE a donné procuration à M. Hervé MINEC
Mme Bénédicte GAYON a donné procuration à Mme Marie-Hélène TORRES
Mme Mélody LARQUE a donné procuration à Mme Anne-Marie ECHEVARNE
M. André SABADIE a donné procuration à Mme Denise VIGNEAUX
Mme Marie-Claire UCHAN a donnée procuration à M. Jean VERDIER
M. BARTHE-FORTASSIN a donné procuration à Mme Ginette BARTHE-FORTASSIN
M. Pascal LOUSTAU a donné procuration à M. Gérard CAMEL

Date de convocation : 06/12/2024

Monsieur le président propose au Comité Syndical l'affectation du résultat 2023 du budget COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS.

Affectation du résultat 2023 : ci-annexée

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2023

Vote : 74

Présents : 59

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

Berger
Levrault

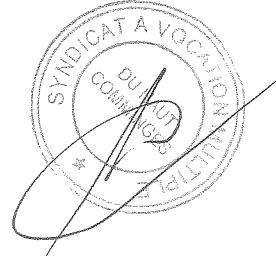
ID : 031-243100328-20241210-2024_45-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

LARQUE Serge



31224
Code INSEESIVOM DU Ht COMMINGES
BUDGET COLLECTE TRAITEMENT DES DÉCHETS

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 158
Nombre de membres présents : 59
Nombre de membres exprimés : 74
VOTES :
Pour : 74 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-82 941,21
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :		0,00
c. Résultats antérieurs reportés		494 959,76
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)		
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)		412 018,55
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	(précédé du signe + ou -)	273 610,47
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)		
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	(précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f		0,00
AFFECTATION (2) = d.		412 018,55
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)		0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)		0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00		412 018,55
DEFICIT REPORTÉ D 002 (3)		

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 13/12/2024 et de la publication le 16/12/2024

A Gourdan-Polignan, le 10/12/2024

